



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-177

« Heure du conte avec une Drag Queen », comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il ?

Auteurs :	Thévoz Ivan / Kolly Nicolas
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	20.07.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	25.07.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	26.09.2023

I. Question

Le samedi 17 juin 2023 a eu lieu un évènement intitulé « Drag Queen Story Hour ». Selon la présentation figurant sur le site de la Ville de Fribourg, il s'agit « d'un évènement culturel destiné aux enfants dès 6 ans (et leurs parents) » ainsi, et toujours d'après la présentation de cette manifestation « le but de la Drag Queen Story Hour est de promouvoir de manière inclusive, ludique et festive la littérature auprès des plus jeunes en abordant des sujets liés à la diversité, l'estime de soi et la tolérance ».

Ce type d'évènement pour un si jeune public nous laisse perplexe. En effet, la construction de l'identité d'un enfant est un sujet complexe. Nous doutons fortement que ce genre d'activité soit approprié à un si jeune public.

Par conséquent, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il appropriée la mise en place d'un évènement de ce genre, à savoir la lecture de contes pour des enfants de 6 ans par une Drag Queen organisée par une bibliothèque communale ?
2. Le Conseil d'Etat vient de publier sa stratégie cantonale de santé sexuelle. Est-ce adéquat pour le bon développement d'un jeune enfant (6 ans) d'être confronté durant la lecture d'un conte à une personne dont l'identité de genre est volontairement exagérée et excessive ?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat a eu connaissance de l'organisation d'autres manifestations de ce type dans d'autres communes du canton (hors celle organisée par la bibliothèque de la Ville de Fribourg) ?
4. Est-ce que ce type de manifestation bénéficie d'un soutien financier cantonal, directement ou indirectement ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que dans l'exercice de ses responsabilités, il favorise le développement d'une culture centrée sur la personne et l'épanouissement personnel de ses facultés dans un environnement exempté de discriminations.

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il appropriée la mise en place d'un événement de ce genre, à savoir la lecture de contes pour des enfants de 6 ans par une Drag Queen organisée par une bibliothèque communale ?

Le Conseil d'Etat n'a pas pour mission de se positionner sur des activités culturelles organisées par des communes et n'interfère pas dans les compétences parentales.

Organisé par la bibliothèque de la Ville de Fribourg, la « Drag Queen Story Hour » est une activité culturelle optionnelle. La participation à cet événement n'étant possible que sur inscription, c'était ainsi aux parents d'estimer si la participation de leur-s enfant-s était appropriée.

A relever que ces « Drag Queen Story Hour » sont organisées depuis plusieurs années dans de nombreux pays. En Suisse romande c'est la bibliothèque municipale de Vevey qui a créé ce projet en 2022. A ce jour, plus d'une vingtaine de lectures ont déjà eu lieu dans tous les cantons romands, dans le but de promouvoir la lecture auprès des enfants.

2. Le Conseil d'Etat vient de publier sa stratégie cantonale de santé sexuelle. Est-ce adéquat pour le bon développement d'un jeune enfant (6 ans) d'être confronté durant la lecture d'un conte à une personne dont l'identité de genre est volontairement exagérée et excessive ?

Dans sa Stratégie cantonale de santé sexuelle, le Conseil d'Etat entend, entre autres, lutter contre toute forme de discrimination. La prévention, la promotion des rapports égalitaires et l'éducation sexuelle sont des éléments qui permettent de définir des solutions cohérentes avec les valeurs portées par le canton.

Ce sont les parents qui décident de la participation de leurs enfants à ce genre d'événements, selon leurs intérêts, leur appréhension de la problématique des genres et leur perception de l'éducation.

3. Est-ce que le Conseil d'Etat a eu connaissance de l'organisation d'autres manifestations de ce type dans d'autres communes du canton (hors celle organisée par la bibliothèque de la Ville de Fribourg) ?

Non, le Conseil d'Etat n'a pas eu connaissance de l'organisation d'autres manifestations de ce type dans d'autres communes du canton.

4. Est-ce que ce type de manifestation bénéficie d'un soutien financier cantonal, directement ou indirectement ?

Non.